

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 aout 2021

Convocation du 20 aout 2021

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER.

Sont présents : Mme GOYARD Elodie, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Monsieur WITTIG Bernard, Madame VUILLIER Anne-Laure

Ont donné pouvoir : Monsieur CLIQUET Ludovic à Monsieur PERROT Vincent

Sont excusés : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Madame FRANCOIS Stéphanie, Monsieur CHAVET Corentin, M. MONNERET Patrick, M. GIRARDON Antoine,

Monsieur PACAUD Anthony est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2021

Madame VIET précise la répartition des 10 ordinateurs : 8 pour la classe de CM1 CM2, 2 pour la gestion des temps périscolaire. Après cette modification, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération : Délégation du Conseil Municipal au Maire et au 4ème adjoint du pouvoir d'ester en justice

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil un courrier d'un avocat avait été reçu et que suite à ce courrier il est nécessaire pour la Commune que le Maire puisse défendre la commune devant toutes juridictions.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2122-22,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, à lui et au 4^{ème} adjoint, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel et, à l'exception, où elle serait atraite devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Il serait utile également de confier au maire et au 4ème adjoint le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité.

- De déléguer au Maire et au 4ème adjoint le pouvoir d'ester en justice au nom de la commune.

Point sur la téléphonie

Un point sur tous les contrats téléphonie de la Commune a été fait. Une négociation a été entamée avec l'opérateur Orange. Une nouvelle ligne va être installée dans la salle Félix Ménager.

Point sur la rentrée scolaire par Madame VIET

- Un agent des écoles a démissionné durant l'été. Sa démission a été acceptée.
- Les emplois du temps des agents des écoles ont du être ré aménagé pour que tout soit prêt à la rentrée. Le Maire remercie tous les élus qui ont participé à cette ré organisation.
- Les professeurs des écoles intervenant à l'école de Marcilly-Les-Buxy ont été prévenu.
- Certains ajustements au niveau de l'organisation ont été apporté : remplacement à l'école des gobelets de GS à CM2 par une gourde dont les parents seront responsables, les élèves des classes de CE et CM du premier service pourront aider au débarrassage des tables, la loi Egalim sera toujours respectée mais tout ce qui n'est pas obligatoire ne sera plus fait... tout est mis en œuvre pour le bien être de tous, enfants, professeurs et agents.
- Les agents concernés ont été reçus et semblent enthousiastes.
- Le site de réservation de la restauration scolaire connaît quelques problèmes de connexion. La mairie a pris les devants et a fait le nécessaire pour commander les repas pour la rentrée en se basant sur les proportions moyennes de l'année écoulée. Le problème est en phase de résolution.
- Le pain sera toujours commandé à la boulangerie de Marcilly-Les-Buxy et livré directement par les boulangers à la salle, toujours dans un souci d'efficacité.
- Le Maire et une conseillère seront présents à la rentrée à l'école du bas. Ils seront disponibles pour échanger avec tous ceux qui le souhaiteront.
- Il y a un nid d'abeille à l'école depuis des années. La municipalité a fait intervenir un apiculteur.

Informations diverses

- Le conseil municipal prend connaissance d'un mail d'une famille utilisatrice des services périscolaires concernant les nouveaux horaires de garderie. Les conseillers municipaux restent ouverts à toutes discussions et essaieront tout au long de l'année d'améliorer les services pour tous.
- Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier d'un habitant de la Commune demandant l'abattage d'arbres communaux empiétant sur son

mur d'enceinte et menaçant de le faire tomber. Ce sujet sera traité dans les plus brefs délais.

- Des bancs seront remis à plusieurs endroits de la Commune. Ils sont actuellement dans la cave de l'école et seront de nouveau bientôt utiles.
- L'abbé de la paroisse a demandé s'il était prévu que les portes de l'église soient changées. Les conseillers étudieront cette dépense au prochain budget.
- Site internet de la Commune : la migration est effective. Un travail de longue haleine a été effectué par Madame GOYARD et Monsieur WITTIG.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 24 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Le Maire,
Florent MARILLIER